



Cahiers statistiques

Juillet 2012

Numéro 1

Roland Moes

COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN DE FIN D'EXERCICE DU RÉGIME GÉNÉRAL D'ASSURANCE PENSION EXERCICE 2011

1 BASES LEGALES

L'article 251, alinéa 3 sub 3 du Code de la sécurité sociale dispose qu'il appartient au comité directeur de la Caisse nationale d'assurance pension de statuer sur le décompte annuel des recettes et dépenses et sur le bilan.

L'article 261, alinéa 2 sub 4 du même Code désigne le conseil d'administration du Fonds de compensation responsable en ce qui concerne cet organisme.

En ses alinéas 4, respectivement 5 des articles 251 et 261 prénommés il est retenu que: "Les décisions visées aux points 1 à 3 (4) de l'alinéa qui précède sont soumises à l'approbation du ministre ayant dans ses attributions la Sécurité sociale, sur avis de l'Inspection générale de la sécurité sociale."

Les comptes d'exploitation et bilans provisoires ont été transmis à l'Inspection générale de la sécurité sociale aux dates suivantes:

Caisse nationale d'assurance pension (CNAP) 26 avril 2012

Fonds de compensation (FDC) 26 avril 2012

Après vérification des écritures comptables et après contrôle des recettes et des dépenses de la Caisse nationale d'assurance pension et du Fonds de compensation, l'Inspection générale de la sécurité sociale a arrêté le compte d'exploitation et le bilan de clôture du régime général au 31 décembre 2011, en date du 26 juin 2012 en ce qui concerne la CNAP, respectivement du 28 juin 2012 en ce qui concerne le FDC et qui ont été approuvés par le Ministre de la Sécurité sociale en date du 4 juillet 2012.

CONTENU

- 1 BASES LEGALES
- 2 COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDE DE L'EXERCICE 2011
- 3 BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2011
- 4 APPRECIATION GLOBALE DE LA SITUATION DU REGIME GENERAL

LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES SUIVANTES SONT INTERVENUES EN 2011

Règlement grand-ducal du 8 décembre 2011 fixant les coefficients d'ajustement prévus à l'article 220 du Code de la Sécurité sociale. (2011, A253, p.4260)

Règlement grand-ducal du 8 décembre 2011 portant fixation des coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base de calcul des indemnités pour dommages de guerre corporels, aux rémunérations payées depuis le 1er octobre 1944. (2011, A253, p.4261)

2 COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2011

APPRÉCIATION GLOBALE DES OPÉRATIONS COURANTES

En 2011 les recettes courantes dépassent les dépenses courantes de 560,8 millions EUR. Ce résultat a été obtenu malgré une régression des recettes de -6,4%, et une progression des dépenses, qui se situait à 6,3%. En éliminant l'évolution de l'échelle mobile des salaires, les dépenses progressent de 4,3%, tandis que les recettes diminuent de -8,1%.

Tableau 1. - Opérations courantes (en milliers EUR)

Année	Dépenses courantes	Variation nominale	Variation réelle	Recettes courantes	Variation nominale	Variation réelle	Excédent
1970	94 571,4			117 328,0			22 756,6
1975	196 331,7	15,7%	7,9%	235 746,7	15,0%	7,2%	39 415,1
1980	362 395,5	13,0%	6,4%	412 519,6	11,8%	5,3%	50 124,1
1985	517 304,2	7,4%	1,8%	618 717,4	8,4%	2,9%	101 413,2
1990	781 881,0	8,6%	6,6%	993 309,4	9,9%	7,9%	211 428,4
1995	1 265 694,8	10,1%	6,9%	1 449 954,0	7,9%	4,7%	184 259,3
1996	1 309 423,2	3,5%	2,6%	1 482 576,8	2,2%	1,4%	173 153,6
1997	1 411 927,1	7,8%	5,4%	1 586 369,8	7,0%	4,6%	174 442,7
1998	1 443 607,9	2,2%	2,0%	1 686 593,2	6,3%	6,1%	242 985,2
1999	1 509 763,3	4,6%	3,5%	1 798 556,6	6,6%	5,5%	288 793,3
2000	1 567 815,4	3,8%	1,1%	2 028 314,2	12,8%	9,8%	460 498,8
2001	1 695 595,7	8,2%	4,9%	2 315 128,2	14,1%	10,7%	619 532,5
2002 *	1 981 036,7	16,8%	14,5%	2 388 346,2	3,2%	1,1%	407 309,4
2003	2 015 803,1	1,8%	-0,3%	2 501 530,1	4,7%	2,6%	485 727,0
2004**	2 229 130,6	10,6%	8,3%	2 627 720,9	5,0%	2,9%	398 590,3
2005	2 264 488,5	1,6%	-0,9%	2 798 570,4	6,5%	3,9%	534 081,9
2006	2 388 122,7	5,5%	3,3%	3 023 493,6	8,0%	5,8%	635 370,9
2007	2 487 196,9	4,1%	1,8%	3 303 755,0	9,3%	6,8%	816 558,1
2008	2 640 830,6	6,2%	4,0%	3 491 426,0	5,7%	3,5%	850 595,4
2009	2 865 256,4	8,5%	5,9%	3 722 390,4	6,6%	4,0%	857 134,0
2010	3 020 640,3	5,4%	3,7%	4 027 465,9	8,2%	6,4%	1 006 825,6
2011	3 210 153,6	6,3%	4,3%	3 770 991,4	-6,4%	-8,1%	560 837,8

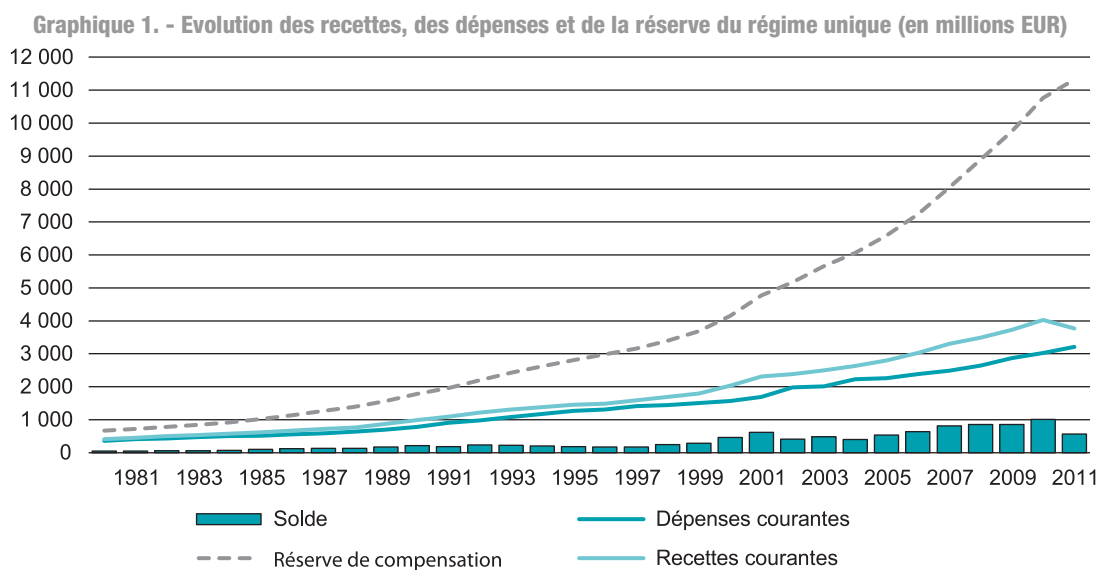
* compris en dépenses le transfert des cotisations baby-year au montant total de 111 425 695,77 EUR

** compris en dépenses le montant compensatoire de 130 000 000,00 EUR transféré à l'UCM

En général l'évolution des recettes suit celle de la conjoncture économique, soit du développement de l'emploi par le nombre des affiliés et par le niveau des revenus et salaires.

Les dépenses augmentent en fonction, d'une part, de la croissance du nombre des bénéficiaires et, d'autre part, de celle du niveau moyen des prestations. Ce dernier, en dehors de l'impact des réformes de 1991 et de 2002 concernant les prestations, augmente avec l'évolution du coût de la vie et suivant les échéances des ajustements.

Les recettes courantes n'atteignent plus que 8,8% du PIB en 2011, tandis que les dépenses courantes représentent 7,5%. Les valeurs respectives actualisées pour 2010 étaient 9,7% et 7,3%. (PIB, source: STATEC)



2.1. RECETTES COURANTES

Les cotisations globales (y compris les cotisations à charge des pouvoirs publics) représentent avec 3 660,9 millions EUR 97,1% des recettes courantes, les revenus de la fortune exprimés avec leur valeur évaluée au 31 décembre de l'exercice, régressent substantiellement pour n'atteindre plus que 102,5 millions EUR et représenter 2,7% (13,2% en 2010), le reste est constitué par les transferts et les recettes diverses.

Tableau 2. - Structure des recettes courantes (en milliers EUR)

Cotisations des assurés et des employeurs	2 441 260,6	64,7%
Cotisations des pouvoirs publics	1 219 683,1	32,3%
Autres contributions de l'Etat	6,1	0,0%
Revenus de la fortune	102 471,9	2,7%
Transferts et recettes diverses	7 569,7	0,2%
Total des recettes courantes	3 770 991,4	100,0%

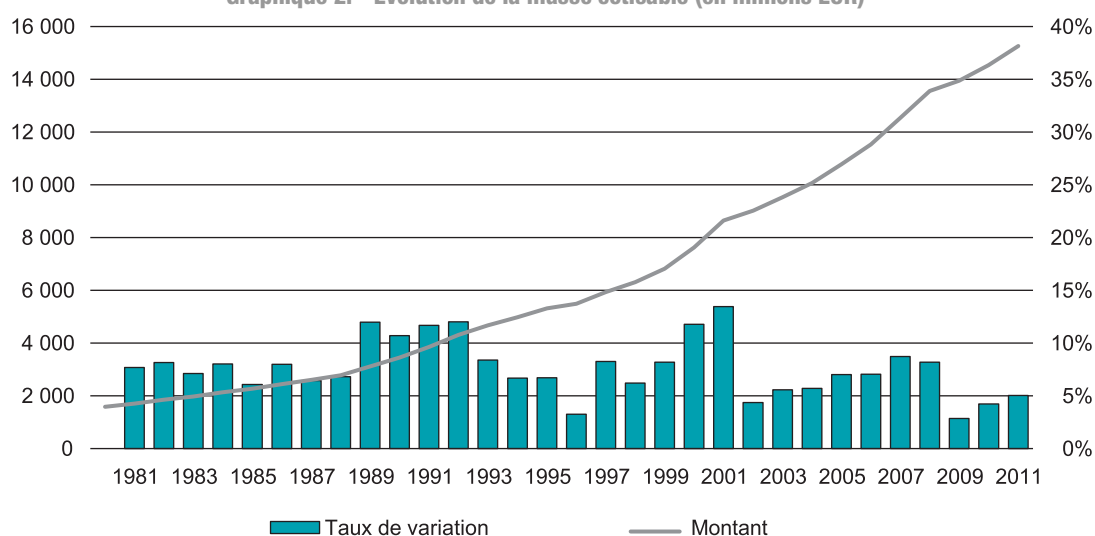
2.1.1. COTISATIONS DES ASSURÉS ET DES EMPLOYEURS

Les cotisations des assurés et des employeurs se montent à 2 441,3 millions EUR face à 2 324,4 millions EUR en 2010. La progression affiche 5,0% par rapport à 4,2% en 2010, soit un taux de croissance réel de 3,1% contre 2,5%.

La progression moyenne annuelle du montant des cotisations pendant la période de couverture allant de 1992 à 1998 se situait à 7,2%, ou 5,4% en valeur réelle.

La progression moyenne annuelle pendant la dernière période de couverture de 1999 à 2006 s'est maintenue à 7,9%, ou 5,4% en valeur réelle.

Graphique 2. - Evolution de la masse cotisable (en millions EUR)



L'évolution du volume des cotisations à charge des assurés et des employeurs s'explique exclusivement par l'évolution de la masse des revenus cotisables puisque le taux de cotisation est resté constant à 16%.

En 2011, le montant total des cotisations a augmenté de 5,0% face à 4,2% en 2010. L'évolution du nombre moyen des assurés cotisants, qui subit les aléas économiques avec un certain retard, affiche une progression de 2,9% face à 1,5% en 2010. Si l'on élimine l'adaptation des salaires à l'évolution du coût de la vie, qui était de 1,87% en 2011 (1,66% en 2010) la cotisation moyenne, régressive de -1,3% en 2009 et qui avait progressé en 2010 de 1,0%, est restée au même niveau en 2011 (+0,2%).

2.1.2. CONTRIBUTION DES POUVOIRS PUBLICS

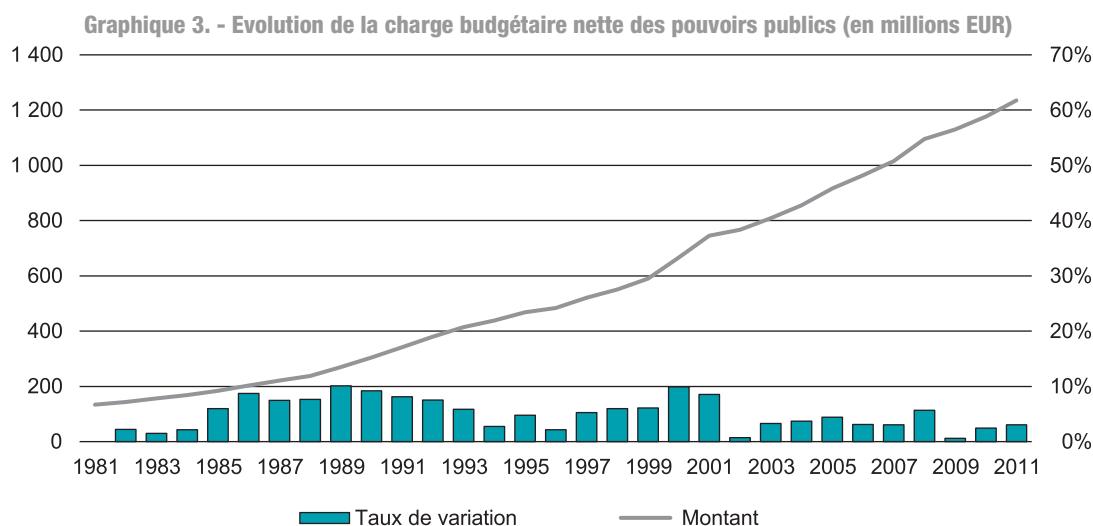
La contribution des pouvoirs publics concerne essentiellement la prise en charge d'un tiers (8%) des cotisations globales. L'Etat intervient encore dans le paiement de certaines cotisations des assurés (cotisations relatives au congé parental, intervention du fonds d'orientation économique et social pour l'agriculture, cotisations des volontaires de l'Armée et de la police et périodes de service militaire obligatoire, cotisations sur activités de volontariat).

Depuis 2006 les frais d'administration sont à charge des organismes et les participations de l'Etat dans les prestations, compléments différentiels et majorations proportionnelles baby-year ont été abrogées à partir de l'exercice 2007.

Après considération de la part de l'Etat dans les décharges et extournes de cotisations des exercices antérieurs, la contribution nette des pouvoirs publics au financement de l'assurance pension pour 2011 s'élève à 1 235,4 millions EUR et accuse une augmentation de 58,6 millions EUR, soit 5,0% par rapport à 2010.

Tableau 3. - Contribution nette des pouvoirs publics (en milliers EUR)

	2010	2011
Cotisations des pouvoirs publics	1 160 716,2	1 219 683,1
FOA et autres cotisations	16 629,4	16 517,0
Frais d'administration	13,7	6,1
Complément différentiel	0,0	0,0
Majorations proportionnelles baby-year	0,0	0,0
Contribution brute	1 177 359,3	1 236 206,2
à déduire	550,2	845,1
Contribution nette	1 176 809,1	1 235 361,1



La loi du 23 mai 1984 portant réforme du système de financement des régimes de pension contributifs a fixé le taux de cotisation à charge des pouvoirs publics à 7% pour 1985 et retenu une augmentation annuelle de 0,2% à partir de 1986 pour atteindre 8% à partir de l'exercice 1990. Cette contribution a été répartie à raison de 94,5% à charge de l'Etat et de 5,5% à charge des communes. Elle est entièrement à charge de l'Etat à partir de l'exercice 1997.

2.1.3. AUTRES COTISATIONS

• COTISATIONS PRISES EN CHARGE PAR L'ASSURANCE DÉPENDANCE

Il s'agit des cotisations, relatives aux périodes pendant lesquelles des personnes ont assuré des aides et des soins à une personne dépendante prises en charge par l'assurance dépendance, conformément à l'article 357 de la loi du 19 juin 1998 portant introduction d'une assurance dépendance (art 171.13 CSS).

Ces cotisations ont encore fortement augmenté en 2011 pour s'élever à 4 840,4 milliers EUR face à 4 506,9 milliers EUR en 2010. Cette augmentation de 7,4% s'inscrit dans le contexte général de l'assurance dépendance avec son nombre croissant de bénéficiaires et son évolution progressive en matière de dépenses.

• COTISATIONS DE L'ASSISTANCE MATERNELLE

Ces cotisations sont à charge des organismes agréés œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et concernent les personnes assurant l'accueil d'un enfant en placement de jour et de nuit ou en placement de jour (art.171.14 CSS).

Le montant y relatif s'élève en 2011 à 574,8 milliers EUR, soit au même niveau qu'en 2010.

• COTISATIONS DE L'ASSURANCE VOLONTAIRE

Les cotisations de l'assurance volontaire se sont chiffrées en 2011 à 10 523,7 milliers EUR face à 10 000,4 milliers EUR en 2010 (+5,2%).

2.1.4. RÉPARTITION DES COTISATIONS

Suite à l'abolition de la communauté de risque, la perception des cotisations, intérêts de retard et amendes d'ordre est effectuée directement par la CNAP. L'excédent des recettes, nécessaires pour couvrir les charges de la caisse et pour parfaire, le cas échéant, les moyens de trésorerie jusqu'à concurrence de quinze pour-cent du montant des prestations annuelles de l'exercice précédent, est transféré mensuellement au FDC.

Tableau 4. - Répartition des recettes du régime de pension pour l'année comptable 2011

	CNAP	FDC	TOTAL
I. Couverture des charges courantes			
1. Dépenses courantes	3 200 540 536,25	9 613 040,99	3 210 153 577,24
2. Recettes propres	3 675 554 959,30	95 436 440,80	3 770 991 400,10
3. Excédent	475 014 423,05	85 823 399,81	560 837 822,86
II. Fonds de roulement			
1. Prestations de l'exercice précédent	2 849 469 546,21		
2. 15% des prestations de l'exercice précédent	427 420 431,93		
3. Fonds de roulement au 1er janvier de l'exercice	406 274 509,85		
4. Dotation au fonds de roulement	21 145 922,08		
5. Fonds de roulement au 31 décembre de l'exercice	427 420 431,93		427 420 431,93
III. Réserve administrée par la CNAP			
Montant figé de la réserve administrée	393 878 941,20		393 878 941,20
IV. Dotation à la réserve de compensation			
1. Excédent CNAP	475 014 423,05		
2. Dotation au fonds de roulement	21 145 922,08		
3. Transfert à effectuer vers le FDC	453 868 500,97	453 868 500,97	
4. Excédent du FDC avant transfert		85 823 399,81	
5. Dotation à la réserve de compensation		539 691 900,78	
V. Réserve de compensation			
1. Réserve de compensation au 1er janvier de l'exercice		9 960 821 980,22	
2. Dotation à la réserve de compensation		539 691 900,78	
3. Réserve de compensation après opérations de clôture		10 500 513 881,00	10 500 513 881,00
VI. Réserve totale du régime			
1. Réserve totale au 1er janvier de l'exercice			10 760 975 431,27
2. Dotation au fonds de roulement	21 145 922,08		21 145 922,08
3. Dotation à la réserve administrée de la CNAP	0,00		0,00
2. Dotation à la réserve de compensation		539 691 900,78	539 691 900,78
3. Réserve totale du régime au 31 décembre après opérations de clôture			11 321 813 254,13

En 2011, la CNAP a enregistré 3 675,6 millions EUR en recettes. L'exercice révolu a généré des dépenses au montant de 3 200,5 millions EUR, 21,1 millions EUR ont été nécessaires en tant que dotation au fonds de roulement, qui se chiffre dorénavant à 427,4 millions EUR. Reste un excédent des recettes de 453,9 millions EUR à transférer vers le FDC. Avec le résultat propre du FDC, avant transferts, qui s'est chiffré en 2011 à 85,8 millions EUR, une dotation de 539,7 millions EUR a pu être effectuée à la réserve de compensation.

2.1.5. AUTRES RECETTES

Les autres recettes concernent principalement les revenus sur immobilisations, les bénéfices de réalisation sur titres et sur immeubles, les produits divers en provenance de tiers, les produits financiers et les recettes diverses.

En 2011, les revenus bruts de la fortune n'ont atteint que 102,5 millions EUR face à 533,5 en 2010, soit ¼ de la valeur de l'exercice précédent. Rappelons que les 9 143,6 millions EUR investis par le FDC à travers la SICAV-FIS sont évalués au prix du marché au 31 décembre et comprennent aussi bien des pertes que des gains non réalisés, ce qui rend impossible une comparaison à la lettre avec les revenus bruts des années précédentes.

En tenant compte des intérêts de retard sur cotisations de 2,4 millions EUR et des frais de gestion du patrimoine au montant de 2,5 millions EUR, les revenus nets s'élèvent à 102,4 millions EUR. Le taux de rendement moyen calculé par rapport à la réserve globale de compensation régresse de 5,34% à 0,93%.

Tableau 5. - Evolution du taux de rendement moyen de la fortune (en milliers EUR)

Année	Revenus bruts de la fortune	Intérêts de retard sur cotisations	A déduire: frais de gestion du patrimoine et pertes diverses	Revenus nets de la fortune	Réserve au 31 décembre	Taux de rendement moyen
1980	43 160,7	565,2	1 135,4	42 590,6	664 733,9	6,89%
1985	66 046,3	1 244,4	3 190,4	64 100,3	1 016 167,6	6,87%
1990	127 890,7	374,3	1 779,9	126 485,2	1 783 328,7	7,83%
1995	134 903,7	2 464,1	2 020,3	135 347,4	2 809 377,3	5,11%
1996	125 545,7	2 340,1	2 555,8	125 330,0	2 982 540,9	4,42%
1997	121 909,1	2 253,4	3 019,3	121 143,1	3 156 988,5	4,03%
1998	132 256,2	2 384,7	3 758,1	130 882,8	3 399 958,8	4,07%
1999	123 076,7	1 462,6	4 164,6	120 374,6	3 688 752,3	3,48%
2000	159 663,3	1 581,6	4 276,2	156 968,7	4 149 249,3	4,09%
2001	198 493,0	2 114,1	6 882,7	193 724,4	4 768 782,8	4,44%
2002	181 176,1	2 644,1	8 577,2	175 243,0	5 176 092,2	3,59%
2003	174 200,0	2 712,2	4 411,4	172 500,8	5 661 819,2	3,23%
2004	167 607,1	2 322,5	4 470,6	165 459,0	6 060 409,5	2,86%
2005	158 731,0	2 836,8	6 953,2	154 614,6	6 594 491,4	2,47%
2006	220 734,4	2 745,4	3 422,0	220 057,8	7 229 862,3	3,24%
2007	288 796,2	2 315,8	2 133,3	288 978,6	8 046 420,4	3,86%
2008	229 397,9	2 318,7	1 987,0	229 729,5	8 897 015,8	2,75%
2009	369 110,9	2 744,4	3 166,2	368 689,1	9 754 149,8	4,03%
2010	533 527,6	2 366,9	2 595,8	533 298,7	10 760 975,4	5,34%
2011	102 471,9	2 437,3	2 462,1	102 447,1	11 321 813,3	0,93%

A savoir que ce taux de rendement est sous-évalué, étant donné d'une part que la réserve de compensation contient une partie non négligeable de recettes dues mais non encore encaissées (débiteurs de cotisations, solde de la contribution de l'Etat).

D'autre part, le taux de rendement de la fortune est largement influencé par les résultats de la SICAV-FIS, il comporte un élément hautement volatil, qui est déterminé par les cours boursiers affichés au 31 décembre de l'exercice.

2.2. DÉPENSES COURANTES

Les dépenses pour pensions atteignent en 2011 un montant de 2 945,9 millions EUR et représentent ainsi 91,8% des dépenses courantes. Le reste se compose des frais d'administration et des transferts et dépenses diverses.

Tableau 6. - Structure des dépenses courantes (en milliers EUR)

Frais d'administration	36 673,9	1,1%
Pensions	2 945 919,7	91,8%
Autres prestations	84 327,1	2,6%
Transferts et dépenses diverses	143 232,9	4,5%
Total des dépenses courantes	3 210 153,6	100,0%

2.2.1. FRAIS D'ADMINISTRATION

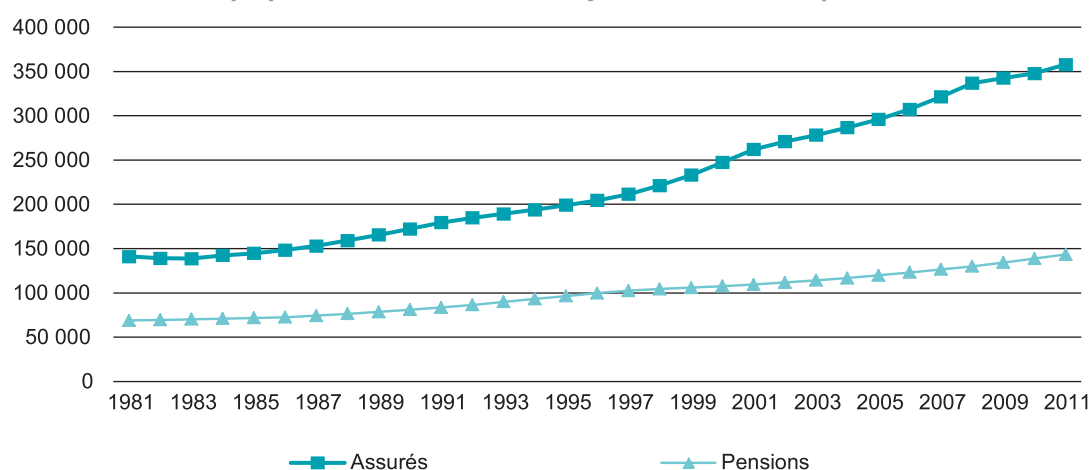
Les frais d'administration s'élèvent à 36,7 millions EUR, soit à 1,1% des dépenses courantes.

2.2.2. PRESTATIONS

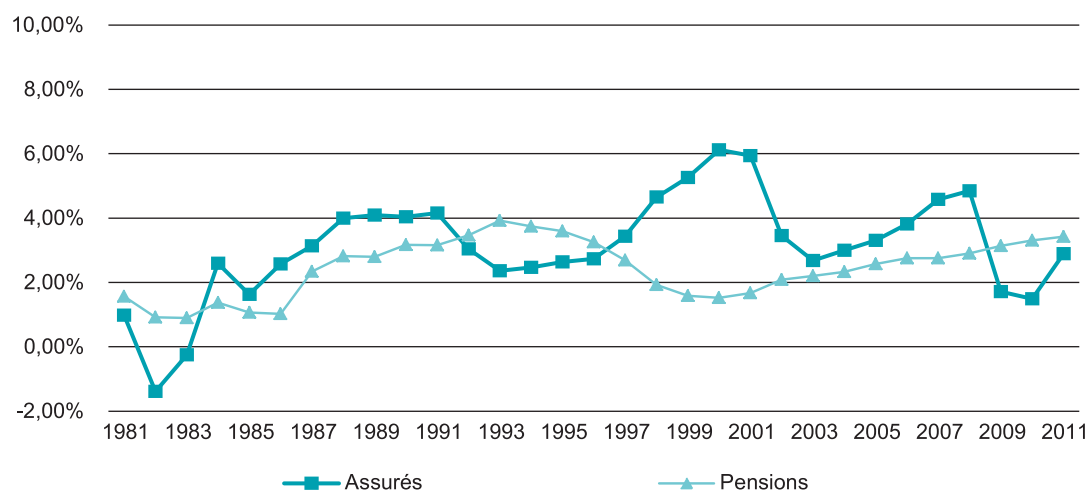
En 2011 le nombre moyen des pensions atteint 143 380 face à 138 641, soit une augmentation de 3,4% par rapport à 2010.

Le nombre des assurés actifs a progressé de 347 886 à 357 934 unités, soit une évolution moins prononcée de seulement 2,9%.

Graphique 4. - Evolution du nombre moyen des assurés et des pensions



Graphique 5. - Variations annuelles du nombre moyen des assurés et des pensions



L'intersection des évolutions sur le graphique 5 montre bien le point de départ où le coefficient de charge commence à inverser la tendance, régressif depuis 1996, il entame un mouvement progressif à partir de 2009.

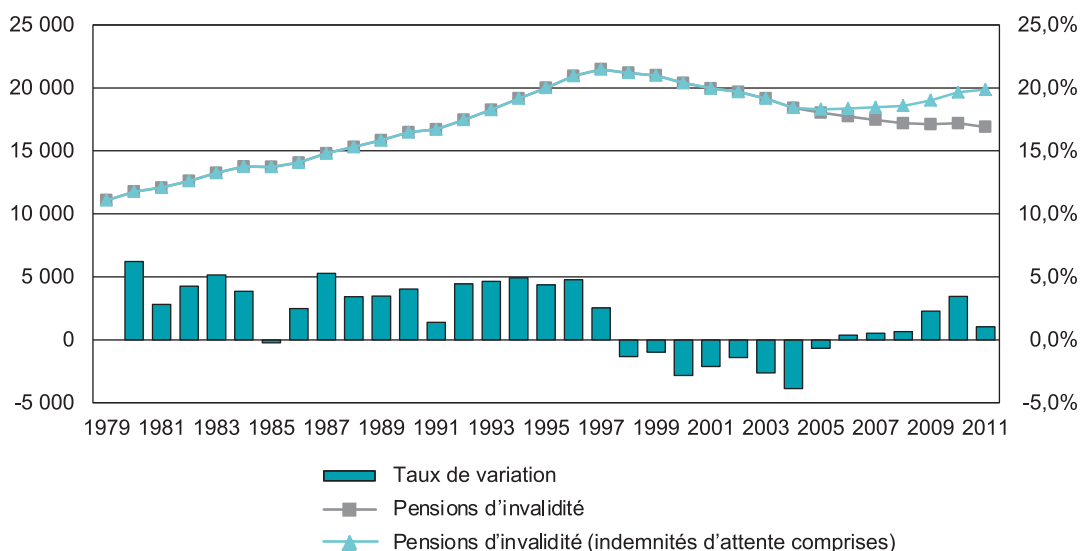
Tableau 7. - Nombre de pensions par catégorie - mois de décembre (avances comprises à partir de 1990)

Catégorie/Année	1980	1990	2000	2005	2010	2011	Variation 2010/11	Variation moyenne 2000/11
Invalidité - hommes	8 754	12 010	13 590	11 567	10 526	10 274	-2,4%	-2,5%
Invalidité - femmes	3 001	4 470	6 797	6 461	6 666	6 618	-0,7%	-0,2%
Vieillesse - hommes	20 800	25 766	40 534	49 414	60 612	63 078	4,1%	4,1%
Vieillesse - femmes	10 740	11 784	14 970	19 023	25 362	27 010	6,5%	5,5%
Pension personnelle - hommes	29 554	37 776	54 124	60 981	71 138	73 352	3,1%	2,8%
Pension personnelle - femmes	13 741	16 254	21 767	25 484	32 028	33 628	5,0%	4,0%
Survie -conjoints - hommes	*	*	797	1 166	1 700	1 829	7,6%	7,8%
Survie -conjoints - femmes	22 081	26 037	29 286	31 000	33 146	33 667	1,6%	1,3%
Survie -orphelins - masculin	*	*	1 175	1 361	1 514	1 662	9,8%	3,2%
Survie -orphelins - féminin	3 074	2 196	1 181	1 344	1 475	1 621	9,9%	2,9%
Toutes catégories	68 450	82 263	108 330	121 336	141 001	145 759	3,4%	2,7%

*) Données comprises sub. femmes

De surcroît que depuis deux ans, la progression du nombre des pensions dépasse celle du nombre des cotisants, il y a lieu de noter qu'à l'exception des pensions d'invalidité pour hommes, toutes les catégories de pension affichent des progressions en nombre, les plus élevées pour les pensions de vieillesse des femmes et pour les pensions de survie des conjoints masculins, qui néanmoins ne sont pas significatives en nombre absolu.

Graphique 6. - Evolution du nombre des pensions d'invalidité et des indemnités d'attente (au 31 décembre)



En outre, la tendance à la baisse des pensions d'invalidité, considérées isolément, est inversée si l'on ajoute l'évolution des indemnités d'attente. La progression considérable en nombre, et par conséquent du montant y relatif, fait que l'évolution récente épouse de nouveau celle du nombre des pensions d'invalidité retracée avant 1997. Le graphique 6 montre bien d'abord la régression en nombre après l'arrêt de la Cour de cassation du 28 novembre 1996, qui a renforcé les critères pour l'invalidité et ensuite la progression, qui prend son envol en 2005, suite aux dispositions légales nouvelles concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle, où les premiers assurés jugés reclassables qui, en fin de droit pour les allocations de chômage, n'ont pas trouvé un emploi, se voient bénéficier de l'allocation d'attente.

En 2011, le mouvement est quelque peu atténué par la diminution du stock de bénéficiaires suite au remplacement des pensions d'invalidité par des pensions de vieillesse à 65 ans, tendance en ligne avec les données du tableau 7 ci-haut.

Graphique 7. - Evolution mensuelle des indemnités d'attente (en millions EUR)

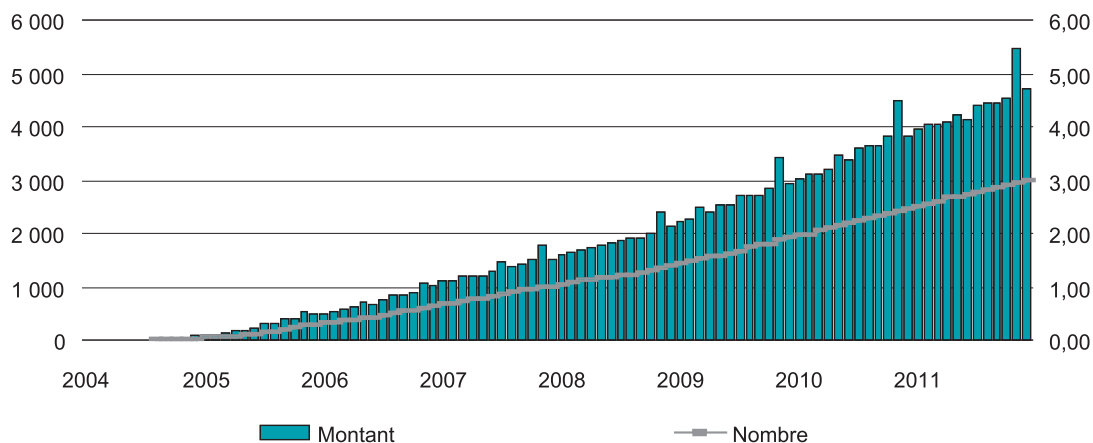


Tableau 8. - Evolution des éléments de pension (en milliers EUR)

	2010	2011	Variation nominale	Variation réelle
Avances	-984,7	552,8	-	-
Majorations proportionnelles	2 011 576,2	2 146 790,1	6,7%	4,8%
Majorations proportionnelles spéciales	117 194,0	121 632,8	3,8%	1,9%
Majorations proportionnelles baby-year	16 155,5	19 176,7	18,7%	16,5%
Majorations forfaitaires	375 858,3	397 063,4	5,6%	3,7%
Majorations forfaitaires spéciales	45 439,7	47 241,5	4,0%	2,1%
Majorations forfaitaires transitoires	42 066,9	41 350,5	-1,7%	-3,5%
Majorations assurance supplémentaire	3 090,6	3 049,5	-1,3%	-3,1%
Suppléments enfants	155,3	145,4	-6,4%	-8,1%
Compléments différentiels	19 039,7	18 029,0	-5,3%	-7,0%
Compléments pensions minima	87 259,3	89 032,9	2,0%	0,2%
Compléments divers	6 205,0	5 905,5	-4,8%	-6,6%
Allocations trimestrielles	349,4	326,2	-6,6%	-8,4%
Allocations de fin d'année	52 219,9	55 623,1	6,5%	4,6%
Pensions brutes	2 775 625,0	2 945 919,7	6,1%	4,2%
Indemnité d'attente (non comprise dans les éléments de pension)	42 254,7	52 596,3	24,5%	22,2%
Préretraite (non comprise dans les éléments de pension)	29 410,3	28 538,7	-3,0%	-4,7%

Entre 2010 et 2011 les pensions brutes ont augmenté de 6,1%, soit de 4,2% en valeur réelle.

Ce sont encore les majorations proportionnelles baby-year, qui connaissent l'évolution la plus progressive. Plus significatives néanmoins se font remarquer les progressions des éléments classiques, qui font partie de chaque pension, comme les majorations forfaitaires, qui augmentent de 5,6%, où les majorations proportionnelles et les allocations de fin d'année, qui progressent de 6,7%, respectivement de 6,5%, ce qui laisse entendre que les pensions nouvelles reposent sur des carrières plus complètes avec des revenus plus élevés, preuve supplémentaire à l'appui, la régression des compléments divers, des allocations trimestrielles et des majorations transitoires.

2.2.3. TRANSFERTS DE COTISATIONS À D'AUTRES ORGANISMES

Les transferts de cotisations aux régimes spéciaux se situent à 24,6 millions EUR (21,1 en 2010).

Les transferts aux organismes internationaux affichent 6,0 millions EUR.

La part à charge de la caisse de pension dans les cotisations d'assurance maladie des bénéficiaires de pension, progresse de 11,0% en 2011. Avec un taux de cotisation figé à 5,40%, la progression épouse l'évolution des prestations et reflète le nombre croissant des bénéficiaires et le niveau plus élevé des pensions.

2.2.4. AUTRES DÉPENSES

Le poste "décharges et restitutions de cotisations" se réfère à des décharges accordées par le comité-directeur ainsi qu'à des redressements dus à des recalculs de cotisations. Le montant des décharges et extournes de l'exercice 2011 s'est élevé à 13,8 millions EUR face à 18,0 millions EUR en 2010, exercice qui contenait une opération de nettoyage concernant un grand nombre de faillites anciennes avec leurs recettes irrécupérables.

2.2.5. OPÉRATIONS SUR RÉSERVES ET SUR REPORTS

L'excédent des opérations courantes qui constitue la dotation nette à la réserve totale du régime de pension, se chiffre à 560,8 millions EUR, dont 21,1 millions EUR figurent en tant que dotation au fonds de roulement de la CNAP. La dotation totale correspond à 18,6% des dépenses courantes.

Le Fonds de compensation enregistre ainsi une dotation à la réserve de compensation de 539,7 millions EUR, qui se décompose en excédent propre du FDC résultant du rendement sur le patrimoine placé au montant de 85,8 millions EUR et en excédent des recettes sur les dépenses transféré par la Caisse nationale d'assurance pension au montant de 453,9 millions EUR.

3 BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011

3.1. ACTIF

3.1.1. VALEURS IMMOBILISÉES

Le montant des valeurs immobilisées s'élève à 625,3 millions EUR face à 670,3 millions EUR en 2010.

Au 31 décembre 2011 figurent en outre 9 165,2 millions EUR au bilan, qui sont placés par le FDC en titres de placement et 636,5 millions EUR en placements bancaires à moins d'un an, dont 363,5 millions EUR par la CNAP, ce qui constitue en gros la réserve financière disponible de la caisse.

3.1.2. TIERS DÉBITEURS

Le principal poste débiteur est constitué par les cotisations, intérêts et amendes d'ordre dus par les assurés et par les employeurs renseigné au niveau de la comptabilité de la CNAP et qui antérieurement figuraient dans la société 74 du CCSS. Le montant y relatif atteint 460,7 millions EUR au 31 décembre 2011. Le niveau élevé de ce poste s'explique principalement par le fait qu'au 31 décembre les factures des cotisations dues pour les mois de novembre, respectivement de décembre n'ont pas encore été transmises aux employeurs.

En éliminant du poste débiteur de cotisations le montant des cotisations dues pour les mois de novembre et/ou décembre de l'exercice, on obtient une image plus réaliste des retards de paiement des cotisations par les employeurs.

Ces retards de paiement s'élèvent à environ 158,3 millions EUR, ce qui équivaut à 6,5% du montant annuel des cotisations dues en 2011 par les assurés et les employeurs. Depuis plus de 10 ans ce montant régresse proportionnellement par rapport à l'évolution du montant total des cotisations annuelles dues.

Tableau 9. - Cotisations dues au 31 décembre de l'exercice (en milliers EUR)

	<i>Montant annuel des cotisations dues (1)</i>	<i>Débiteurs cotisations employeurs au 31 décembre (2)</i>	<i>Rapport (2)/(1)</i>	<i>Cotisations dues pour novembre et/ou décembre (3)</i>	<i>Retards de paiement de (2)-(3) (4)</i>	<i>Rapport (4)/(1)</i>
1985	367 261,7	99 747,4	27,2%	71 953,6	27 793,8	7,6%
1990	551 823,4	98 951,7	17,9%	60 270,4	38 681,3	7,0%
1995	851 164,7	166 086,2	19,5%	106 083,6	60 002,6	7,0%
1996	878 425,6	161 966,2	18,4%	95 910,0	66 056,2	7,5%
1997	949 640,4	178 354,4	18,8%	106 956,1	71 398,3	7,5%
1998	1 008 430,9	191 403,5	19,0%	114 871,4	76 532,2	7,6%
1999	1 090 840,6	204 732,8	18,8%	127 593,3	77 139,5	7,1%
2000	1 219 299,0	256 651,6	21,0%	140 959,7	115 691,9	9,5%
2001	1 383 112,6	302 385,8	21,9%	164 340,7	138 045,1	10,0%
2002	1 442 539,5	308 190,8	21,4%	175 289,6	132 901,2	9,2%
2003	1 523 258,0	327 374,9	21,5%	188 497,7	138 877,2	9,1%
2004	1 609 850,7	340 477,3	21,1%	199 939,4	140 537,9	8,7%
2005	1 723 024,6	366 823,4	21,3%	217 368,0	149 455,4	8,7%
2006	1 844 468,9	387 530,5	21,0%	233 901,7	153 628,8	8,3%
2007	2 004 931,2	411 544,0	20,5%	253 118,8	158 425,2	7,9%
2008	2 168 883,8	431 623,8	19,9%	268 718,3	162 905,6	7,5%
2009	2 230 734,1	434 135,0	19,5%	269 810,5	164 324,4	7,4%
2010	2 324 438,7	449 623,7	19,3%	287 902,0	161 721,7	7,0%
2011	2 441 260,6	460 729,7	18,9%	302 417,6	158 312,1	6,5%

3.1.3. TITRES ET COMPTES FINANCIERS

Les avoirs financiers au montant total de 9 808,0 milliards EUR accusent une progression de 4,5% par rapport à 2010. En conséquence de la concrétisation de la nouvelle stratégie de placement du fonds de compensation, le poids des actions continue d'augmenter dans le respect de la stratégie d'investissement retenue.

Ainsi, 2 352,6 millions EUR ont été placés dans le compartiment des placements monétaires de la SICAV au 31.12.2011 face à 2 410,2 millions EUR au 31.12.2010. Les résultats ont été modérés suite à des taux d'intérêt historiquement bas. Les placements en obligations ont été augmentés de 3 615,6 à 3 754,0 millions EUR avec un bon rendement des obligations EUR, tempéré quelque peu par celui des obligations Monde.

Le compartiment actions de la SICAV a évalué en valeur placée de 2 739,5 à 3 037,0 millions EUR.

Tableau 10. - Structure des réserves (en milliers EUR)

	2010	2011
Placement en actions		
SICAV	2 739 518,8	3 037 000,2
Hors SICAF	21 023,4	21 607,4
Total	2 760 542,3	3 058 607,6
En % du total	27,71%	29,13%
Placement en obligations		
SICAV	3 615 581,9	3 753 972,4
Hors SICAF	0,0	0,0
Total	3 615 581,9	3 753 972,4
En % du total	36,30%	35,75%
Placements monétaires		
SICAV	2 410 212,2	2 352 583,8
Hors SICAF	97 600,0	273 000,0
Total	2 507 812,2	2 625 583,8
En % du total	25,18%	25,00%
Immeubles		
En % du total	2,09%	1,99%
Prêts		
En % du total	4,64%	3,97%
Trésorerie et intérêts courus		
En % du total	0,02%	0,03%
Solde débiteur/créditeur		
En % du total	4,06%	4,13%
TOTAL SICAV	8 765 313,0	9 143 556,5
Hors SICAF	1 195 509,0	1 356 957,4
Total	9 960 822,0	10 500 513,9
Revenu annuel (FDC)		
Taux de rendement annuel (FDC)	5,65%	0,84%
Trésorerie CNAP*)		
Revenu annuel	2 720,1	7 037,0
Total des valeurs placées	10 457 307,2	10 866 789,6
Réserve du régime général	10 760 975,4	11 321 813,3

*) Avant 2009 les caisses de pension ont géré leur propre fortune.

3.2. PASSIF

3.2.1. RÉSERVE DE COMPENSATION

La réserve de compensation dépasse depuis 2010 les 10 milliards EUR et se chiffre à 11 321,8 millions EUR au 31 décembre 2011. Elle est en progression de 560,8 millions EUR par rapport au 31 décembre 2010. Elle est constituée d'une part de la réserve de compensation proprement dite auprès du FDC et de l'autre du fonds de roulement et des liquidités au niveau de la CNAP. Comparée au montant de 3 030,2 millions EUR de dépenses pour prestations à charge du régime, la réserve de compensation représente actuellement 3,7 fois le montant des prestations annuelles.

4 APPRECIATION GLOBALE DE LA SITUATION DU REGIME GENERAL

Tableau 11. - Situation du régime

<i>Année</i>	<i>Coefficient de charge</i>	<i>Prime de répartition pure</i>	<i>Niveau relatif de la réserve</i>
1980	48,6	22,8	2,03
1985	49,7	22,6	2,19
1990	47,0	22,7	2,58
1995	48,5	23,9	2,40
1996	48,7	24,1	2,46
1997	48,4	24,1	2,41
1998	47,1	23,2	2,55
1999	45,5	22,4	2,64
2000	43,5	20,8	2,85
2001	41,8	19,6	3,04
2002	41,2	22,0	2,97
2003	41,0	21,2	2,99
2004	40,7	22,1	3,08
2005	40,5	21,0	3,14
2006	40,0	20,7	3,28
2007	39,3	19,8	3,42
2008	38,6	19,5	3,56
2009	39,2	20,6	3,60
2010	39,9	20,8	3,78
2011	40,1	21,0	3,74

PARAMÈTRES DÉMOGRAPHIQUES

Le coefficient de charge, décroissant depuis 1997 en raison d'une progression des assurés dépassant significativement celle des pensions, avait entamé un mouvement inverse en 2009. L'effet cumulé de la crise économique sur l'emploi et du nombre de pensions qui augmente continuellement confirment cette tendance en 2011 comme en 2010.

PARAMÈTRES FINANCIERS

La prime de répartition pure progresse encore légèrement en 2011, d'une part en raison de dépenses pour prestations, qui ont augmenté avec le nombre des bénéficiaires et aussi avec l'application d'un demi-ajustement sur les pensions à partir du 1er janvier de l'exercice et de l'autre, en présence d'une évolution moins forte des cotisations.

Le niveau relatif et réel de la réserve de compensation reflète toujours la bonne santé financière actuelle du régime général. Toutefois, il y a lieu de noter que l'évolution du niveau relatif de la réserve, progressive depuis 10 ans, a régressé au 31 décembre 2011. Indéniable aussi qu'aucun des trois paramètres, au poulx du régime de pension, ne puisse afficher une tendance positive.



MINISTÈRE
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
Inspection générale de la sécurité sociale